

155. Fibre de lin, brayée.....	1c. p. lb.
Fibre de lin, en filasse.....	2c. p. lb.
156. Etoupe de lin brayée ou en tiges.....	½c. p. lb.
157. Graine de lin .....	10 c. p. boiss.
158. Dalles de pierre, sciées ou autrement ouvrées (1887).....	\$2 p. tonne.

## FRUITS (SECS), SAVOIR :—

159. Pommes.....	2c. p. lb.
160. Raisins .....	1c. p. lb. et 10 p. c.
161. Raisins de Corinthe, dattes, figes, pruneaux et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs.....	1c. p. lb.

## FRUITS (FRAIS), SAVOIR :—

162. } 163. } 164. } Fruits frais, admis en franchise, tarif n° 888, à partir du 4 165. }     avril, par O. C. du 13 avril 1888. 166. }	
167. Raisin.....	2c. p. lb.
168. Oranges et citrons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes.....	25c. p. boîte.
En demi boîte d'une capacité n'excédant pas un pied et un quart cube .....	13c. p. ½-boîte
En caisse ou autre colis, par pied cube de capacité .....	10c. p. p. c.
En grenier, par mille d'oranges ou de citrons .....	\$1.60 p. 1000.
En barils, n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de cent quatre-vingt-seize livres (1887).....	55c. p. baril.
169. Fruits en boîtes, ou autres colis, hermétiquement fermés, y compris les boîtes ou autres colis, du poids de pas plus d'une livre chaque, trois centins par boîte ou colis, et trois centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre, si le tout pèse plus d'une livre. (La taxe comprend le droit sur les boîtes en fer blanc ou autres colis, et la pesantur sur laquelle un droit est imposable comprend le poids des boîtes ou colis).....	3c. p. lb.
170. Fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux.....	\$1.90 p. g. i.

## FOURRURES, SAVOIR :—

171. Pelleteries, préparées en tout ou en partie.....	15. p. c.
172. Chapeaux, casques, manchons, palatines, collerettes, par- dessus, manteaux et autres fourrures ouvrées.....	25 p. c.
173. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces établies, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, les oreillers et traversins, les bières et cercueils de tous matériaux.....	35 p. c.
174. Couchettes et autres meubles en fer.....	35 p. c.